

Conseil Municipal du 1^{er} mars 2024 à 21h00

Présents : Yves Funel, Bernard Ballester, Stéphan Bergeon, Bernard Cessou, Marie-France Clarac , Mireille Jacob, Luc Ménardo, Patrice Orban, Marie-Christine Peyroutou, Victor Parzych.

Excusée : Marie Azihari.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Peyroutou

Personnel :

► Stagiatisation Mr Minaudo :

Stagiatisation au 1^{er} avril 2024 de Mr Pascal Minaudo, actuellement sous contrat CDD, sur le poste d'adjoint technique territorial vacant.

► Remplacement de Mr Pascal Minary :

Le remplacement de Mr Minary sera à pourvoir au 1^{er} mai 2024. Il sera remplacé par un agent recruté sous contrat à durée déterminée dans un premier temps sur un poste d'adjoint technique territorial de 35h00 hebdomadaires à créer. Le poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe principal occupé par Mr Pascal Minary sera supprimé.

► Augmentation du temps de travail de Mme Sandy Avéna :

Actuellement Mme Sandy Avéna occupe un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 24h00 hebdomadaires à l'agence postale. Il lui est proposé d'augmenter son temps de travail à 30h00 hebdomadaires afin de renforcer l'équipe administrative. Un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 30h00 hebdomadaires doit être créer. Le poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 24h00 hebdomadaires sera supprimé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des emplois comprenant également la création de deux postes « d'accroissement temporaire d'activité » pour la saison 2024 du snack de la Glacière.

Travaux maison Alziary :

► Des travaux importants doivent être faits (toiture, façade, balcons, énergie). Le dossier complet des travaux a été déposé auprès de l'Etat (programme DSIL) et du Département 06.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et donne délégation de maîtrise d'ouvrage à la CAPG.

Validation rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

► La CLECT encaisse les redevances et en reverse une partie à la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des transferts des charges.

Validation DICRIM (document d'information Communal sur les risques Majeurs) et le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :

► Les 2 documents sont finalisés et mis à disposition sur le site de la Mairie : onglet RISQUES MAJEURS.

Pour les personnes qui souhaitent être prévenues en cas de risques sur la commune, un formulaire confidentiel (GEDICOM) est à remplir et à nous retourner par mail ou dans la boîte aux lettres de la Mairie. Un QR code sera également mis à leur disposition. Ce document se trouve dans l'onglet RISQUES MAJEURS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les documents. Une transmission sera faite auprès des services de la Préfecture.

Emprunt Crédit Agricole :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu des travaux d'investissements engagés et des difficultés de trésorerie rencontrées, il est nécessaire de faire un emprunt. Le Crédit Agricole a émis trois propositions sur 5 / 10 ou 15 ans. Après discussion, il est décidé de demander un prêt d'un montant de 50 000 € sur 10 ans. Mr Parzych, en tant qu'entrepreneur, ne comprend pas le fait d'emprunter pour de la trésorerie et vote contre. Mr Orban lui explique alors qu'il existe une grande différence entre la comptabilité publique et la comptabilité privée.

Le prêt est voté à 9 voix sur 10.

Subvention sel de déneigement 2023/2024 :

Une aide du montant de 50% des factures de sel peut être allouée à la commune par le Département 06.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

Pâturages :

► Autorisation d'exploiter :

Monsieur Bastien Demandols a fait une nouvelle demande pour exploiter les parcelles C996 et C478. Publication faite en date du 12/12/2023 en Mairie et sur le site de la DDTM.

► Tarification : 3500 euros pour les alpages et les parcours sur les parcelles communales et celles soumises ONF, suivant la grille tarifaire de la DDTM.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'exploiter et la tarification.

Vente de la maison OIagnier :

► Il y a eu deux offres d'achat pour l'acquisition de la maison OIagnier. Cependant l'une des deux offres ayant été annulée, il ne reste que la proposition de Mrs Iavorschi et Bajura pour un montant de 70 000 €.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'achat et autorise Monsieur le Maire à transmettre les documents nécessaires au notaire.

Questions diverses :

- Suite au cambriolage de l'épicerie, les gérants demandent à la commune de prendre en charge la pose d'une grille de protection à l'entrée de l'épicerie. Mr Urban, en tant qu'ancien commerçant, explique que c'est aux propriétaires du fonds de commerce de supporter les travaux de sécurisation de leur commerce. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la prise en charge des frais de la pose de la grille.
- Au printemps, il faudra prévoir un nettoyage du 1er étage de l'auberge ainsi que la fermeture des 2 pièces qui ne font pas partie du bail.
- L'appartement du 2ème étage de la maison Alziary doit faire l'objet de quelques travaux d'amélioration les agents techniques avant d'être remis à la location.
- La borne incendie à la sortie du village doit être déblayée et mise en eau.
- En haut de l'Ubac, les arbres de la forêt sont dépérissants, l'ONF propose une coupe sur 9 hectares 1/2 suivi d'un reboisement avec diverses essences. La vente de cette coupe devra faire l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil municipal.
- Des travaux ont été effectués par l'apiculteur à l'ancienne poste sans autorisation de la commune.